



Réf dossier : 5675  
N° ordre de passage : 20  
N° annuel : C2020\_0211

**DÉLIBÉRATION**  
**RÉUNION DU CONSEIL DU 22 JUILLET 2020**

**Urbanisme et habitat - - Aménagement et grands projets - Protocole d'échanges fonciers entre le Grand Port Maritime de Rouen et la Métropole - Signature : autorisation**

Depuis 2012, la Métropole Rouen Normandie (M.R.N) et le Grand Port Maritime de Rouen (G.P.M.R) se sont engagés dans des partenariats fonciers afin de mettre en commun une stratégie foncière et d'aménagement concourant à la requalification des zones en interface Ville - Port (aménagement de la presqu'île Rollet, des quais de Seine, ZAC Rouen Flaubert), à l'attractivité économique du territoire et à la pérennité du développement des activités portuaires de l'axe Seine (amélioration des accès nautiques, quai de France, Presqu'île Saint Gervais, évolution de la zone ex Petroplus ...).

Dans la continuité des collaborations déjà initiées, notamment avec la signature en 2014 du Partenariat foncier et d'aménagement pour le quartier Rouen Flaubert, la M.R.N. et le G.P.M.R. ont décidé d'accroître leur coopération en mettant en place une stratégie foncière commune à l'échelle de leur territoire respectif dans un protocole d'échanges fonciers.

Le protocole aura pour objet :

- d'assurer une prise en compte coordonnée des enjeux de stratégie foncière de la Métropole et du GPMR,
- de permettre au GPMR et à la Métropole (ou à son aménageur) d'échanger des biens immobiliers.

Cette démarche doit permettre de faciliter le déploiement des projets de développement portés par les deux établissements et vise plus particulièrement la prise en compte des objectifs suivants :

- Concernant la Métropole :
  - faciliter la maîtrise des fonciers nécessaires aux projets d'équipement ou d'aménagement dans les zones d'interface Ville-Port, et notamment dans le cadre de la ZAC du quartier Rouen Flaubert (site du triangle Béthencourt par exemple),
  - sécuriser des occupations foncières actuelles (assiette foncière de l'immeuble boulevard du Midi, aire d'accueil des gens du voyage située rue le Turquie de Longchamp à Rouen),

- faciliter l'accueil d'industries, notamment dans le cadre du Protocole Territoire d'industrie Axe-Seine.

- Pour le GPMR :

- contribuer au maintien et au développement de ressources foncières mobilisables pour, principalement assurer le développement des clients actuels et l'accueil de nouvelles implantations industrielles, logistiques et portuaires,
- répondre aux besoins de compensations environnementales inhérentes aux projets d'aménagement portuaire.

La Métropole et le GPMR se rencontreront chaque année pour établir et mettre à jour la liste des fonciers susceptibles d'être échangés.

Dans le cadre de cette stratégie foncière commune, la Métropole s'engage également à mobiliser les outils de veille foncière dont elle dispose (droits de préemption notamment) sur les zones à enjeux définies en lien avec le GPMR.

Le protocole doit permettre enfin de fluidifier les transferts de fonciers entre la Métropole et le GPMR. Il repose à cet effet principalement sur une logique d'échanges, le paiement du prix d'acquisition d'un foncier devant par principe prendre la forme de l'apport d'un autre foncier de valeur équivalente, les paiements sous forme monétaire devant constituer l'exception.

Compte-tenu de la difficulté à disposer concomitamment de fonciers susceptibles d'être échangés, le protocole prévoit pour chacune des parties, des différés de paiement. La durée de ces différés ne pourra toutefois excéder 3 ans et la créance d'une partie au protocole envers l'autre est plafonnée à 1 million d'euros.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-2,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil en date du 16 décembre 2013 reconnaissant l'intérêt communautaire de la contribution à l'amélioration des accès du GPMR,

Vu la délibération du Conseil en date du 10 février 2014 approuvant les termes du partenariat foncier et d'aménagement entre la Métropole et le GPMR,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président,

Après en avoir délibéré,

**Considérant :**

- que dans la continuité des collaborations déjà initiées notamment avec la signature du Partenariat foncier et d'aménagement pour le quartier Rouen Flaubert en 2014, la Métropole Rouen Normandie et le G.P.M.R. ont décidé de mettre en place une stratégie foncière commune à l'échelle de leurs territoires respectifs en le formalisant dans un protocole d'échanges fonciers,
- que ce protocole a pour objet de fluidifier les échanges de terrains entre le G.P.M.R. et la Métropole,
- que ce protocole privilégie l'échange de fonciers même différés dans le temps, entre les deux parties,

**Décide :**

- d'approuver ce Protocole d'échanges fonciers entre le Grand Port Maritime de Rouen et la Métropole Rouen Normandie,
- et
- d'habiliter le Président à signer ce Protocole annexé à la présente délibération.

Les dépenses et les recettes qui en résultent seront imputées aux chapitres 21 et 024 du budget Principal de la Métropole.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

## **RÉUNION DU CONSEIL DU 22 JUILLET 2020**

### **LISTE D'EMARGEMENT**

#### **Etaient présents :**

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGENTIN (Rouen), Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BERNAY (Malaunay), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare) jusqu'à 00h00, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 00h00, Mme BOTTE (Oissel) jusqu'à 23h29, Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), Mme CARON Marine (Rouen) jusqu'à 00h00, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) jusqu'à 00h00, Mme DE CINTRE (Rouen), M. DE MONCHALIN (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair) jusqu'à 00h00, M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 00h00, Mme DEL SOLE (Yainville), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly), M. DUCHESNE (Orival), M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) jusqu'à 00h00, Mme DUTARTE (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 00h00, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRISEL (Boos) jusqu'à 00h00, Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 00h00, M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 00h00, Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) jusqu'à 00h00, M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEN (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), Mme MALLEVILLE (Rouen), Mme MAMERI (Rouen), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon) jusqu'à 23h42, M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) jusqu'à 20h24, M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 00h00, M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. NOUALI (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-sur-Seine) jusqu'à 00h00, Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENOU (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville) jusqu'à 00h00, M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf), Mme SLIMANI (Rouen) jusqu'à 21h16, Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine) jusqu'à 00h00, M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen), M. PRIMONT (Rouen), Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) jusqu'à 19h10, M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 00h00, M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VION (Mont-Saint-Aignan), M. WULFRANC (Saint-

Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 19h37.

**Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à M. MOREAU, Mme BOTTE (Oissel) pouvoir à M. BARRE à partir de 23h29, M. BUREL (Canteleu) pouvoir à Mme BOULANGER, M. BURES (Rouen) pouvoir à M. PRIMONT, M. CALLAIS (Le Trait) pouvoir à Mme LAMOTTE, Mme CARON Marie (Canteleu) pouvoir à Mme LESCONNEC, Mme CERCEL (Tourville-là-Rivière) pouvoir à M. MOYSE, Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à M. CHAUVIN, M. DELALANDRE Julien (Jumièges) suppléé par Mme PORTAIL, M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) pouvoir à M. AMICE, Mme EL KHILI (Rouen) pouvoir à M. RIGAUD à partir de 23h52, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. BONNATERRE jusqu'à 00h00, M. GRENIER (Le Houlme) pouvoir à Mme MULOT, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à Mme BONA jusqu'à 00h00, M. JAOUEN (La Londe) suppléé par Mme COLLEONY, M. JOUENNE (Sahurs) pouvoir à M. ROUSSEL, M. LECERF (Darnétal) pouvoir à Mme GROULT jusqu'à 00h00, Mme MABILLE (Bois-Guillaume) pouvoir à Mme NICQ-CROIZAT, M. MARIE (Elbeuf) pouvoir à M. MERABET, M. MARTOT (Rouen) pouvoir à M. VERNIER, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) pouvoir à M. PETIT à partir de 20h24, M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) suppléé par Mme BERTHEOL jusqu'à 00h00, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) pouvoir à M. DEMAZURES, Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) suppléée par M. GESLIN, M. PELTIER (Isneauville) pouvoir à M. HOUBRON, M. RAOULT (Grand-Couronne) pouvoir à Mme LESAGE, M. ROYER (Hénouville) pouvoir à M. CHAUVIN, Mme SLIMANI (Rouen) pouvoir à Mme BIVILLE à partir de 21h16, Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair) pouvoir à M. DELALANDRE jusqu'à 00h00, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN à partir de 19h37.

**Etaient absents :**

M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BOURGET (Houpeville), Mme HARAUX (Montmain), M. LECOUTEUX (Belbeuf),